

SEANCE DU 06 AVRIL 2021

OBJET : ATTRIBUTION DES LOTS 1 ET 2 DU MARCHE PUBLIC  
« ACQUISITION DE MOBILIER- LUDO-MEDIATHEQUE »

L'an deux mille vingt-et-un, et le six avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON — CELHAY Martine — ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuncho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES : LAGADEC Marie-Pierre

La Maire expose à l'assemblée délibérante qu'un avis d'appel public à la concurrence pour l'acquisition du mobilier de la ludo-médiathèque a été loti en 2 lots, le lot 1 : « Mobilier bibliothèque comprenant rayonnages, bacs, présentoirs, chariots à livres, tables et chaises » et le lot 2 : « Chauffeuses, canapés, poufs, coussins et tapis». Plusieurs sociétés ont candidaté :

**Lot n°1 - Rayonnages, bacs, présentoirs,  
chariots à livres, tables et chaises**

- BORGEAUD
- SCHLAPP
- DPC
- AGORA

**Lot n°2 – Chauffeuses, canapés, poufs,  
coussins et tapis**

- BORGEAUD
- SCHLAPP
- AGORA

Elle donne le compte rendu de la séance d'ouverture des plis du 06 avril 2021 et invite le Conseil Municipal à délibérer.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

- de confier le lot n°1 - « Rayonnages, bacs, présentoirs, chariots à livres, tables et chaises » à la société BORGEAUD pour un montant de 45 440,37 € HT ;
- de confier le lot 2 : « Chauffeuses, canapés, poufs, coussins et tapis», à la société BORGEAUD pour un montant de 17 276,72 € HT ;
- pour un montant total de marché de 62 717,09 € HT.

**AUTORISE**

la Maire à signer le marché public présenté et à signer toutes les modifications appelées à intervenir dans le cadre des marchés publics relatifs à cette opération dans la mesure où leurs montants cumulés demeurent en-deçà des crédits budgétaires affectés à ladite opération.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

